

REGLEMENT DE L'OPERATION RENTREE 2020

Article 1 : Organisateur

La Mutuelle CHORALIS LE LIBRE CHOIX - Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la Mutualité – SIREN n°783747793 dont le siège social se situe :

Boulevard de l'Europe - CS 30143 – 59602 MAUBEUGE CEDEX.

Article 2 : Période

L'opération est organisée du 30 septembre 2020 au 1^{er} janvier 2021.

Article 3 : Dispositif de cette opération et modalités de participation

Cette offre est soumise, lors de la souscription du contrat santé, à la remise d'un coupon portant mention de cette opération.

Les coupons sont disponibles dans nos agences.

Pour bénéficier de cette offre, le futur adhérent doit souscrire un contrat « santé » Mutuelle Le Libre Choix entre le 01/10/2020 et le 01/01/2021 (pas un contrat obligatoire d'entreprise et une option sur contrat obligatoire, contrat avec prélèvement sur salaire, contrat Complémentaire santé solidaire, contrat LML).

Est éligible à cette offre :

- Un nouveau membre participant (chef de famille) d'un contrat « santé » à titre individuel de la Mutuelle CHORALIS LE LIBRE CHOIX;
- Un ancien adhérent individuel à une offre « santé » Mutuelle CHORALIS LE LIBRE CHOIX qui souscrit à nouveau au moins un an après son précédent contrat;
- Une personne adhérent dans le cadre du dispositif de sortie de la Complémentaire santé solidaire sans participation
- L'ayant droit enfant d'un adhérent qui devient chef de famille ;
- Un ancien adhérent qui se réinscrit à la Mutuelle CHORALIS LE LIBRE CHOIX moins d'un an après son précédent contrat, uniquement si la résiliation a été validée pour un motif de mutuelle obligatoire d'entreprise.

Article 4 : Désignation de l'avantage du nouvel adhérent

Le nouvel adhérent bénéficie de :

- 3 mois de cotisation offerts pour la garantie SANTE souscrite.

La gratuité est appliquée sur la cotisation appelée des 12^{ème}, 24^{ème} et 36^{ème} mois d'adhésion continue. Cette offre est subordonnée à la signature du bulletin d'adhésion SANTE et par conséquent l'acceptation du règlement mutualiste et du règlement de l'opération commerciale.

En aucun cas, la dotation ne pourra être échangée contre sa valeur en espèces.

Article 5 : Limite de l'offre promotionnelle

Ne pourra prétendre à cette offre :

- Un adhérent qui souscrit par le biais de l'opération parrainage.

Article 6 : Obtention de l'avantage

Le nouvel adhérent devra impérativement être à jour de ses cotisations « santé » le mois précédent le mois offert et son contrat en cours devra toujours être éligible à l'opération commerciale. Le manquement à cette obligation entraîne l'annulation des avantages.

Article 7 : Acceptation

La participation à l'offre promotionnelle « OPERATION RENTREE 2020 » implique l'acceptation complète et sans réserve des présentes Conditions Générales.

Article 8 : Renonciation

Les nouveaux adhérents peuvent renoncer à leurs avantages par simple demande écrite.

Article 9 : Modification

La Mutuelle CHORALIS LE LIBRE CHOIX se réserve la faculté de procéder à tout moment à la modification de cette opération, à son interruption momentanée ou à sa suppression sans avoir à motiver sa décision et sans que la moindre indemnité puisse lui être réclamée de ce chef.

Article 10 : Protection des données à caractère personnel

Les informations communiquées dans le bulletin d'adhésion sont nécessaires à la Mutuelle CHORALIS LE LIBRE CHOIX pour le traitement de la demande. Elles font l'objet d'un traitement informatisé par la Mutuelle dans le cadre de la gestion de votre contrat.

Pour plus d'informations, consultez notre politique de protection des données sur notre site internet www.lelibrechoix.fr.

Conformément à la loi « informatique et libertés » et au RGPD (règlement général sur la protection des données), le filleul et le parrain peuvent exercer leur droit d'accès aux données les concernant et les faire rectifier en contactant notre Délégué à la Protection des Données :

- soit en écrivant au siège de la Mutuelle : CHORALIS LE LIBRE CHOIX : Boulevard de l'Europe - CS 30143 – 59602 MAUBEUGE CEDEX.

- soit par courrier électronique : dpo@lelibrechoix.fr

Nous vous informons de l'existence de la liste d'opposition au démarchage téléphonique « Bloctel », sur laquelle vous pouvez vous inscrire ici : <https://conso.bloctel.fr/>

L'adhérent peut, à tout moment, demander par écrit à La Mutuelle CHORALIS LE LIBRE CHOIX - Boulevard de l'Europe - CS 30143 – 59602 MAUBEUGE CEDEX, de ne plus être contacté à des fins commerciales.